

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 juin 1959

(24)

Le Comité permanent des prévisions de dépenses se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. Arthur R. Smith.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Broome, Chambers, Clancy, Crouse, Halpenny, Hicks, Jorgenson, Korchinski, McCleave, McGee, McGrath, More, Morris, Payne, Pigeon, Smith (*Calgary-Sud*), Tassé et Thompson (19).

Aussi présents: l'honorable Henri Courtemanche, secrétaire d'État; et, de la *Commission du Service civil*: M^{lle} Ruth E. Addison et M. Paul Pelletier, commissaires; et M. G. A. Blackburn, chef suppléant de la Direction des projets et des recherches.

Le Comité reprend l'examen du crédit 67 du budget principal des dépenses pour 1959-1960 touchant l'activité de la Commission du service civil, les commissaires fournissant des renseignements.

M^{lle} Addison dépose les réponses aux questions suivantes, précédemment posées:

- 1) Réponse à M. Bell: le nombre des nominations provisoires, comportant traitement, faites en 1958.
- 2) Réponse à M. McGee: a) instructions au service du personnel des ministères sur le procédé de sélection à l'égard des concours de promotion; b) exposé du programme de formation et d'instructions sur la conduite des concours de promotion.
- 3) Réponse à M. Bell: (*complément des renseignements fournis le 1^{er} juin*) nomination hors concours de personnes ayant appartenu aux services de la défense.
- 4) Réponse à M. Lambert: études sur l'usage en commun de machines enregistrant les dictées.
- 5) Réponse à MM. McGee, Carter et McDonald: principaux relevés faits par la division de l'organisation et des procédés.

Il est décidé—Que lesdites réponses soient versées au compte rendu (voir l'appendice L à la suite des témoignages d'aujourd'hui).

M^{lle} Addison et M. Pelletier répondent de vive voix à d'autres questions.

La question des relations extérieures de la Commission et celle des renvois sont discutées.

Il est décidé—Que tout renseignement supplémentaire fourni par les commissaires à la suite de la séance d'aujourd'hui soit versé au compte rendu de ladite séance (voir l'appendice M).

Il est décidé—Que les témoins actuels pourront être rappelés au besoin à la suite de la publication des réponses déposées aujourd'hui.

Il est décidé—Que le Comité n'appellera pas d'autres témoins pour l'étude des crédits de cet organisme.